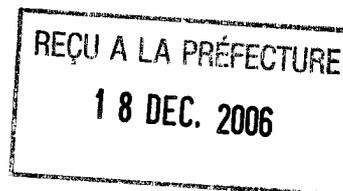


Service instructeur
Service du Recyclage et de l'Air

6^{ème} Commission - N° 2007/I - 6^e/09

Service consulté



BUDGET PRIMITIF 2007 MAÎTRISE DES DECHETS (C06) ET QUALITE DE L'AIR (C07)

Résumé : *L'année 2007 verra la poursuite du programme d'équipement en matière de traitement et de valorisation des déchets du Haut-Rhin et le développement des actions de sensibilisation en faveur du recyclage et de la réduction à la source des déchets. On mènera également une réflexion sur la politique du Conseil Général dans le domaine des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. L'ensemble de ces programmes d'aides du Département, au profit principalement des communes et des intercommunalités, se traduit par une inscription, dans la section d'investissement, de 12.458.000 € en AP et de 4.658.000 € en CP et, dans la section de fonctionnement, d'un crédit de 1.031.000 €. En outre, des recettes à hauteur de 207.500 € en section d'investissement et de 37.600 € en section de fonctionnement sont attendues.*

1. RAPPEL DES ACTIONS MENEES EN 2006 ET DES EVOLUTIONS CONSTATEES

En 2006, la mise en œuvre du programme départemental de résorption des décharges s'est traduite notamment, par la réhabilitation de la décharge intercommunale de DESSENHEIM. Les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) ont poursuivi leur effort d'équipement dans le domaine des collectes sélectives et leurs interventions en faveur de la prévention des déchets au travers de l'acquisition de composteurs individuels.

L'année 2006 a été en outre marquée par l'émergence de propositions alternatives à l'usine d'incinération d'ASPACH LE HAUT, comme le projet d'une unité de valorisation énergétique sur le site de Rhodia CHALAMPE ou le projet de méthanisation sur le site de l'UIOM de SAUSHEIM. Toutes ces initiatives sont actuellement en cours d'évaluation, dans une optique d'optimisation technique, économique et environnementale du schéma de gestion de déchets du Haut-Rhin et sous l'angle des économies de capacités d'enfouissement induites dans l'unique CSDU (centre de stockage de déchets ultimes du département) du Haut-Rhin.

Au chapitre des actions de sensibilisation engagées en direction du grand public, on peut mentionner la réalisation, en collaboration avec l'ADEME et le Conseil Général du Bas-Rhin, d'une plaquette intitulée "les déchets, comment les réduire", diffusée via les collectivités membres de l'ADMD (Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets).

L'opération de suppression des sacs de caisse jetables, concrétisée en 2006, mérite une mention particulière : avec la signature d'une charte par la quasi-totalité des partenaires concernés (ADEME, CCI, grande distribution, associations de commerçants, associations de consommateurs, associations de protection de la nature, structures intercommunales et communes) et la distribution auprès des foyers haut-rhinois de plus de 80 000 sacs durables, cette action éco-citoyenne a vu une mobilisation, à l'échelle départementale, sans équivalent en France. Cette démarche multipartenariale, associant les Pouvoirs Publics, le monde économique et associatif, pose ainsi les bases d'une action d'envergure et d'une modification des mentalités dans le domaine de l'éco-consommation.

2. PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX POUR L'ANNEE 2007

2.1 Section d'investissement (voir tableau en annexe) (12.458.000 € en AP, 4.658.000 € en CP, Recettes : 207.500 €)

2.1.1 Maîtrise des déchets (Politique publique C06)

2.1.1.1 Résorption des décharges et études (Programme C061)

Il est proposé d'inscrire 250.000 € en autorisations de programme (AP) et 250.000 € en crédits de paiement (CP) au titre du programme C061, qui concernent à la fois les études et la résorption des décharges communales et intercommunales. Outre la poursuite du programme de résorption des décharges non autorisées, l'une des principales actions prévue en 2007 est la réalisation de l'étude sur « la gestion durable des capacités d'enfouissement des déchets industriels banals (DIB) en Alsace ». Cette étude, conjointe avec le Conseil Général du Bas-Rhin, est l'une des illustrations du partenariat étroit noué entre les deux Départements alsaciens. Sa finalité, clairement affichée, est de concrétiser des pistes permettant de limiter les tonnages de DIB enfouis en centre de stockage de déchets ultimes.

2.1.1.2 Equipements de traitement des ordures ménagères et collectes sélectives (Programme C062)

Il est proposé d'inscrire 12.000.000 € en AP dans la perspective de la construction d'un centre de tri automatique des DIB et pour les opérations courantes menées sur ce programme.

Il est en outre proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 4.200.000 € pour couvrir le solde de l'avance remboursable à l'UIOM de SAUSHEIM, participer au financement de la maîtrise d'œuvre du projet d'incinérateur du secteur 4 et à la réalisation du traitement complémentaire des fumées de l'incinérateur du secteur 2 à COLMAR, ainsi que pour les nouvelles opérations de collectes sélectives au titre du programme C062.

2.1.1.3 Convention ADEME (C063)

Ce programme concernait le reliquat des versements de la part ADEME des conventions ADEME-Département signées entre 1995 et 2002 : les aides votées au cours de cette période en matière de déchetteries, collectes sélectives, composteurs individuels, actions de sensibilisation et études ont été avancées par le Département et remboursées par étapes, conformément aux termes des conventions précitées. La totalité des versements ayant été effectuée, ce programme est définitivement éteint à compter de l'année 2007.

2.1.2. Politique publique « Qualité de l'air » (C071)

L'ASPA (Association pour la surveillance et l'étude de la pollution atmosphérique en Alsace) est un réseau de mesure indépendant de la qualité de l'air, créé en 1979, auquel le Département du Haut-Rhin a adhéré en 1988, soit depuis 18 ans.

Il est proposé d'inscrire une aide à l'investissement de 8.000 € pour l'ASPA, au titre du programme C071, et d'inscrire des AP à hauteur de ce même montant.

2.1.3. Politique publique « Energies renouvelables » (C072)

Le débat sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables est de plus en plus prégnant dans la sphère publique, notamment en liaison avec l'effet de serre et l'alourdissement de la facture énergétique, qui pèse à la fois sur l'économie globale et sur le budget des ménages.

Compte tenu de l'ampleur des enjeux, tant en termes environnementaux qu'économiques, seule une implication forte de tous les acteurs institutionnels et économiques, ainsi qu'une mobilisation (éco)citoyenne, permettront d'atteindre les objectifs ambitieux, mais incontournables, fixés par la Communauté internationale (Protocole de Kyoto, Directives européennes).

Dans la nécessaire déclinaison de ces objectifs à l'échelle européenne, nationale, régionale et locale, le Conseil Général a un rôle spécifique à jouer, en synergie ou en complémentarité avec les autres acteurs de ce dossier.

Afin de financer des études liées à ces énergies, voire des premières réalisations dans ce domaine, il est proposé d'inscrire 200.000 € au titre du programme C072.

2.1.4 Récapitulatif

Le montant total de la section d'investissement se monte ainsi à 12.458.000 € en AP et à 4.658.000 € en CP. Par ailleurs, des recettes à hauteur de 207.500 € sont attendues : il s'agit des versements ADEME prévus par les conventions signées de 1995 à 2002 et de la participation de l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets (ADMD) pour l'étude sur les DIB.

2.2 Section de fonctionnement (voir tableau en annexe) (dépenses : 1.031.000 €, recettes : 37.600 €)

Les dépenses de fonctionnement concernent les actions de sensibilisation (opération « Haut-Rhin propre », promotion du compostage individuel et autres actions de communication, par exemple sur les déchets toxiques des ménages, dispositif d'animateurs « déchets » dans l'artisanat, opération de ramassage de films plastiques agricoles), le soutien à l'ASPA et l'aide apportée aux associations caritatives oeuvrant dans le domaine des déchets.

Ces opérations sont destinées à promouvoir les comportements éco-citoyens du grand public, des scolaires, mais aussi des entreprises, et à créer par là les conditions d'une poursuite du développement du recyclage et de la réduction à la source des déchets.

L'opération de suppression des sacs de caisse jetables combinée à la distribution de sacs durables pourra être poursuivie en 2007, comme cela est prévu par le marché à bons de commande, qui porte sur 3 ans : la distribution pourra être ciblée en direction d'un public scolaire et du petit commerce.

Le montant de l'ensemble de ces opérations est estimé à 600.000 €.

Le secteur 4 bénéficie d'une aide, votée courant 2005, pour amortir le surcoût induit par la fermeture de l'ancienne UIOM du secteur 4 fin 2004 qui se traduit par une subvention de 23 € par tonne d'ordures ménagères, en provenance du Sundgau, incinérée à l'UIOM de BOURGNE. Le montant prévu de ces aides est de 400.000 €.

Dans le cadre du développement d'actions en faveur de l'énergie, des aides sont prévues pour des opérations de sensibilisation comme le "salon des énergies renouvelables du Sundgau" ou la réalisation, en liaison avec l'ADEME et le Conseil Général du Bas-Rhin, d'une exposition itinérante sur l'énergie à destination des collèges et du grand public. Il est proposé d'inscrire pour ces opérations liées aux énergies renouvelables un montant de 31.000 €.

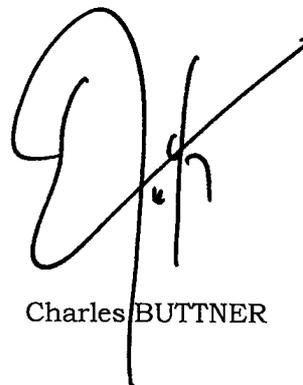
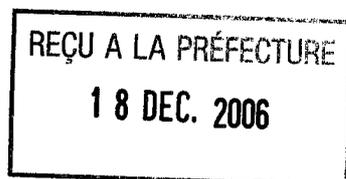
En résumé, il est proposé d'inscrire un crédit de 1.031.000 € pour l'ensemble de la section de fonctionnement.

Les recettes prévues en section de fonctionnement s'élèvent à 37 600 € et correspondent à une participation de l'ADMD aux actions de communication dédiées à la prévention des déchets.

En conclusion, je vous propose :

- d'approuver les orientations de la politique départementale de gestion des déchets énoncées dans le rapport,
- d'approuver les programmes ci-dessus et d'inscrire, dans la section d'investissement, 12.458.000 € en AP et 4.658.000 € en CP et, dans la section de fonctionnement, un crédit de 1.031.000 €. En outre, 207.500 € seront inscrits en recettes dans la section d'investissement et 37.600 € dans la section de fonctionnement,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour allouer les crédits des différents programmes,
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre des actions relatives à la maîtrise des déchets proposées dans le présent rapport (conventions, marchés...),
- d'approuver la modification des règles de subventionnement des équipements de traitement des déchets présentée dans le rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

BUDGET PRIMITIF 2007 : MAÎTRISE DES DECHETS (C06) ET QUALITE DE L'AIR (C07)

Code	N° AP	Libellé	Début validité	Fin validité	AP à voter BP 2007
C061	1	Réhabilitation des décharges	2007		250 000,00
C062	1	Traitement des ordures ménagères	2007		12 000 000,00
C071	1	ASPA	2007		8 000,00
C072	1	ENERGIES RENOUVELABLES	2007		200 000,00
TOTAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME					12 458 000,00

REÇU A LA PRÉFECTURE
 18 DEC. 2006

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				2007 / 2006
		BP 2006	BP 2007	(%)
Programme C061				
20	2031	Frais d'études et recherches	195 000	
20	2033	Frais d'insertion	5 000	
204	20414	Résorption des décharges communales	150 000	-67
Total			250 000	67
Programme C062				
204	20414	Equipements de traitement des OM	1 600 000	163
Programme C063				
204	20414	Valorisation des déchets / Reversements Ademe	250 000	-100
TOTAL C06			4 450 000	123
Programme C071				
204	2042	Aspa - Qualité de l'Air	8 000	-60
Programme C072				
204	2031	Energies Renouvelables Etudes	200 000	
TOTAL INVESTISSEMENT			4 658 000	131

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Politique		Fonction	Chapitre	Article	Enveloppe	Nom	BP 2006	BP 2007	2007 / 2006 (%)
C06	731	13	1326	401		Participation de l'Ademe	250 000	170 000	-32
C061	731	13	1325			Participation ADMD Etude DIB		37 500	
Total							250 000	207 500	-17

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Politique		Fonction	Chapitre	Nature	Enveloppe	Nom	BP 2006	BP 2007	2007 / 2006 (%)
C06	731	11	611	80294		Prestations (Pneus, Déchets toxiques et Ménagers)	81 000	81 000	0
C07	731	11	6231	21264		Insertions diverses		3 000	
C06	731	11	6238	3134		Haut-Rhin Propre (Fournitures), communication	427 000	350 000	-18
C06	731	65	65734	80295		Aide SIM4	434 800	400 000	-8
C06	731	65	6574	80296		Aide aux associations	70 000	70 000	0
C06	731	65	6574	80297		Animateurs Territoriaux	11 200	17 000	52
Sous-total des actions relatives à la gestion des déchets							1 024 000	921 000	-10
C071	731	65	6574	299		ASPA	76 000	79 000	4
C072	731	65	6574			Aide Energies Nouvelles		4 000	
G072	731	11	65738			Actions en Energie Nouvelles		22 000	
C07	731	11	6238			Communication Energies Nouvelles		5 000	
Sous-total des actions relatives à la qualité de l'air							76 000	110 000	45
Total							1 100 000	1 031 000	-6

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 DEC. 2006

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Politique		Fonction	Chapitre	Article	Enveloppe	Nom	BP 2006	BP 2007	2007 / 2006 (%)
C06	731	74	7475			Participation ADMD pour sacs durables		27 750	
C06	731	74	7475			Participation ADMD communication opération sacs durable		5 983	
C06	731	74	7475			Participation ADMD communication prévention		3 867	
Total							0	37 600	